

# RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DÉPARTEMENTAL PROVISOIRE POUR LA HAUTE-GARONNE

## I. PRÉSENTATION

### **Objectif et limites du Règlement Intérieur Départemental provisoire**

Le règlement intérieur qui sera rédigé a pour but de permettre l'organisation des élections départementales pour la Haute-Garonne en septembre.

**Le travail se portera donc exclusivement sur les points considérés nécessaires à l'organisation des élections et le document est provisoire.**

Un autre règlement intérieur, plus complet, sera élaboré et validé par le conseil départemental quand celui-ci aura été constitué.

### **Période des travaux**

Les adhérents ont reçu une invitation à adresser leurs contributions pour la rédaction d'un R.I.D. provisoire et la synthèse de ces contributions **a commencé mardi 3 juin** à la permanence du Mouvement Démocrate de la Haute-Garonne.

Ce travail de synthèse et de rédaction **se poursuivra jusqu'au 26 juin**, date à laquelle une proposition de R.I.D. provisoire sera soumise à la validation des adhérents.

### **Suivi du travail en cours**

Afin que les adhérents soient tenus informés du travail effectué et des orientations suivies, un compte-rendu sera adressé chaque semaine pour résumer les points qui ont été étudiés et les options proposées.

Si à la lecture de ces compte-rendus, vous souhaitez apporter des remarques, vous pouvez les envoyer à : [rid31-modem@googlegroups.com](mailto:rid31-modem@googlegroups.com)

Toute contribution doit porter le nom de son auteur. Elle sera lue et intégrée aux discussions du groupe de travail.

Un groupe de travail se réunira les mercredi à 20 h à la permanence pour poursuivre la synthèse des contributions et rédiger un R.I.D. provisoire. Le groupe est ouvert à tout adhérent qui souhaite participer activement à l'élaboration de ce document.

## II. COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DU 3 JUIN

**Étaient présents à l'ouverture de la séance:** R. Artigues; O. Azeau; L. Baillif; G. Broquère; M. Kouby; F. Colomar; G. Cortes; C. Cossard; R. Daillet-Wiedemann; Jean-Pierre Jourda; G. Schmit; D. Nitoumbi; M. Villiers

**Principe de travail retenu:** suivre l'ordre du Règlement Intérieur National, en travaillant exclusivement sur les points qui concernent l'organisation des élections départementales. Dans cette perspective, nous **ne nous sommes pas arrêtés sur le point 1 (l'adhérent), ni sur le point 3 (commissions d'étude, débats et projets).**

**Le point 2** du R.I.N., concernant les fichiers a été le cœur d'un débat qui n'est pas encore clos.

Une proposition a été faite pour que les **adhérents puissent sur la base du volontariat communiquer leur adresse e-mail aux autres adhérents.** Cette proposition concerne l'organisation des élections dans le sens où un candidat a besoin de se faire connaître des autres pour préparer sa candidature, et que dans la configuration actuelle les personnes disposant d'un réseau

étaient trop avantagées par rapport à un adhérent 'de base'.

Cette proposition a soulevé le problème des fichiers rendus publics, même sur la base du volontariat . Des cas de personnes ayant d'abord accepté, puis regretté, d'avoir transmis leur adresse e-mail à un groupe ont été évoqués.

Une piste envisagée est de créer des adresses e-mail spécifiques pour les échanges Modem.

Sur ce deuxième point , il a aussi été demandé « que soit envisagé de donner la possibilité à chaque adhérent de faire diffuser, par l'intermédiaire du secrétariat, un texte de présentation afin de se faire connaître aux autres adhérents. »

## **Le point 4 du R.I.N.: Les mouvements départementaux**

### **4a. le conseil départemental.**

Une première proposition est que: **“les membres du bureau sont membres de droit du conseil départemental.”**

Les autres points concernant le conseil départemental seront vus la semaine prochaine car nous avons d'abord été amenés à travailler sur le bureau.

### **4b. le bureau**

- à “membres élus par le conseil départemental” rajouter **“en son sein”** pour qu'il soit clairement établi que les membres élus du bureau sont issus du conseil départemental.
- **“Toutes les fonctions au sein du Bureau seront fixées sur proposition de la Présidence, en particulier: les Secrétaires Départementaux, le Trésorier, les responsables internet, ainsi que d'autres fonctions que la Présidence décidera de créer. »”**
- Afin d'être opérationnel, le bureau ne doit pas excéder une vingtaine de personnes. Cependant, **« il doit être composé d'au moins autant de membres élus par le conseil Départemental que de membres de droit »**. Dans le cas de figure envisagé, les membres de droit sont au nombre de 10 (5 personnes pour la présidence, plus: le délégué départemental, le Président des Jeunes Démocrates, le Trésorier, et deux Conseillers Nationaux) **Il a donc été proposé que pour les prochaines élections, le nombre de membres élus soit fixé à 10.**  
**Ce nombre est encore en discussion, et sera peut-être revu à la hausse (15?) car 10 membres sur la soixantaine dont se compose le conseil départemental semble peu .**
- **Dernier point: le mode de scrutin. Il a été proposé d'utiliser le système de jugement majoritaire** plutôt que de rayer des noms de la liste des candidats. Ce scrutin permet de qualifier les candidatures selon un barème allant du plus favorable au moins favorable. Ce système de vote a les faveurs de François Bayrou, et en l'introduisant sur ce scrutin à petite échelle nous nous donnons la possibilité d'explorer une autre façon , plus nuancée, de répondre à une consultation. Cela permet en outre à notre fédération de se situer en pilote dans un mode de scrutin innovant. Sur ce sujet, on peut voir entre autres: [http://www.dailymotion.com/video/x20xn1\\_itelejugementmajoritaire19mai07\\_politics](http://www.dailymotion.com/video/x20xn1_itelejugementmajoritaire19mai07_politics)